

CONSEIL MUNICIPAL DE LOULAY

19 décembre 2024 à 20h30

Ordre du Jour : 1) Exercice du Droit de Prémption Urbain. 2) Convention ORANGE dans le cadre de l'enfouissement des réseaux Rue des Petites Fontaines. 3) Effacement de réseaux ER211 1007 rue de la Jarrie rue Traversière : Génie Civil TELECOM GC211 1003 et Devis du SDEER EP 211 1053 et EP 211 1064. 4) Don Tennis Club Aulnay Loulay. 5) INSTALLATION DEFIBRILLATEUR STADE DE FOOTBALL. 6) INSTALLATION DE PROJECTEURS AVEC DETECTEURS SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET MISE AUX NORMES DU TABLEAU ELECTRIQUE STADE DE FOOTBALL. 7) DECISION MODIFICATIVE 2 : REGULARISATION AMORTISSEMENTS OPERATIONS 387-DEFIBRILLATEUR STADE DE FOOT ET 388-PROJECTEURS AVEC DETECTEURS ET TABLEAU ELECTRIQUE STADE DE FOOT. 8) Cession à titre gracieux des livres sortis de l'inventaire de la Bibliothèque.

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LOULAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRIER Maurice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux :

- . en exercice : 15
- . Présents : 10
- . Votants : 15

Présents : M. PERRIER Maurice, Mme GIBAUT Claudie, M. PINSONNEAU Frédéric, M. GROUSSARD Jacky, Mme GRELLIER Linette, M. GERAL Yohann, Mme PRIOUX Marielle, Mme SANTAGIULIANA Barbara, Mme MUTEL Nathalie, M. CHAMPIGNEULLE Daniel.

Absents excusés : Mme SALCEDO Annie a donné pouvoir à Mme SANTAGIULIANA Barbara, Mme BAZERQUE Céline a donné pouvoir à Mme PRIOUX Marielle, M. GROUSSARD Sébastien a donné pouvoir à M. GROUSSARD Jacky, M. GUYOT Patrick a donné pouvoir à Mme GIBAUT Claudie, Mme MARTINEAU Rafaële a donné pouvoir à Mme MUTEL Nathalie.

Mme Claudie GIBAUT a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu et le procès-verbal de la précédente séance du 17 octobre 2024 sont adoptés à l'unanimité.

1) Exercice du Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de :

- Maître BERGE FOUR-SCOGNAMIGLIO Aurélie, notaire, 17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY, en vue de savoir si la Commune désire exercer son droit de prémption sur la cession de la parcelle cadastrée section AB numéro 51 située allée des Lilas appartenant aux Consorts NAULEAU.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à notifier au notaire le renoncement de la Commune à exercer son droit de prémption sur la vente de cette parcelle.

2) Convention ORANGE dans le cadre de l'enfouissement des réseaux Rue des Petites Fontaines

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a initié l'enfouissement des réseaux aériens sur tout le territoire, il a sollicité le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) pour

lancer les études sur la dernière rue de la Commune pour l'enfouissement des réseaux aériens d'alimentation électrique et de téléphone :

- Rue de la Montagne,

Pour l'effacement des réseaux aériens de téléphone, il est nécessaire de signer une convention pour chaque tranche avec ORANGE afin de fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux de dissimulation des réseaux, étant précisé qu'à ce stade la participation financière de la Commune n'est pas évaluée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention D17-PG54-24-169808 correspondant à la dissimulation des réseaux Rue de la Montagne (Dossier ER 211-1008).

3) Effacement de réseaux ER211 1007 rue de la Jarrie rue Traversière : Génie Civil TELECOM GC211 1003 et Devis du SDEER EP 211 1053 et EP 211 1064

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le devis établi par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour les travaux suivants :

Dossier n° ER211 1007 : Génie Civil Télécom GC211 1003 -rue de la Jarrie, rue Traversière-, pour un total général HT de 38 647.46 € (soit 46 376.95 € TTC).

- La convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le SDEER pour la réalisation des travaux concernant ce dossier.
- Le devis d'éclairage public EP211 1053 : Travaux annexes d'éclairage public rue de la Jarrie rue Traversière pour un montant HT de 11 528.35 € (TVA récupérée par le SDEER), la participation restant à la charge de la Commune étant de 5 764.17 € ;
- Le devis d'éclairage public EP211 1064 : Reprise de l'éclairage public rue de la Jarrie, rue Traversière pour un montant HT de 48 284.12 € (TVA récupérée par le SDEER), la participation restant à la charge de la Commune étant de 24 142.06 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Accepte le devis du dossier de génie civil France Télécom GC211 1003 mentionné ci-dessus ;

Accepte les devis d'éclairage public EP211 1053 et EP 211 1064 mentionné ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à notifier son accord au SDEER pour ces devis et à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil France Télécom « rue de la Jarrie, rue Traversière » ;

Autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auxquelles peut prétendre ce dossier.

Décide un mode de remboursement échelonné en 5 annuités pour ces dossiers. Les fonds nécessaires seront prévus au Budget.

Pour copie conforme.

4) Don Tennis Club Aulnay Loulay

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Tennis Club Aulnay Loulay souhaite faire un don de 6 000 euros à la collectivité afin que cette somme soit allouée à l'installation d'un système d'éclairage des cours de tennis.

Un devis a été demandé à EIFFAGE ENERGIE pour l'installation d'un système d'éclairage, il s'élève à 8 234.00 € HT soit 9 880.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE purement et simplement sans réserve, le DON du Tennis Club Aulnay Loulay ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acceptation du devis de l'entreprise EIFFAGE ;

5) INSTALLATION DEFIBRILLATEUR STADE DE FOOTBALL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Défibril nous a transmis un devis pour la fourniture d'un défibrillateur dont l'installation est prévue au stade de football. Un devis de raccordement électrique a été demandé à M. Corentin THORAUD.

Ces devis sont respectivement de 1 514.64 € HT (1 817.57 € TTC) et de 78.80 € HT (94.56 € TTC).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Confirme son souhait d'installation d'un défibrillateur au stade de football et autorise Monsieur le Maire à signer l'acceptation de ces deux devis ;
- Les crédits sont prévus au budget dans la décision modificative n° 2 de cette année.

6) INSTALLATION DE PROJECTEURS AVEC DETECTEURS SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET MISE AUX NORMES DU TABLEAU ELECTRIQUE STADE DE FOOTBALL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les utilisateurs des différents bâtiments communaux souhaiteraient que les accès soient éclairés la nuit lorsqu'ils sortent ou entrent dans le cadre de leurs activités dans ces bâtiments.

Il informe aussi le Conseil que le tableau électrique du stade de football a nécessité une réparation dernièrement et qu'il est assez ancien avec des fusibles qui deviennent difficiles à remplacer car complexes à trouver chez les fournisseurs.

Des devis ont été demandés qui restent à affiner mais cette opération devrait avoir un coût aux alentours de 4 500.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acceptation des devis ;
- Les crédits sont prévus au budget dans la décision modificative n° 2 de cette année.

7) DECISION MODIFICATIVE 2 : REGULARISATION AMORTISSEMENTS OPERATIONS 387-DEFIBRILLATEUT STADE DE FOOT ET 388-PROJECTEURS AVEC DETECTEURS ET TABLEAU ELECTRIQUE STADE DE FOOT

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) - 369 : Bâtiments publics	-4 372,74	021 (021) : Virement de la section de foncti	2 132,29
2131 (21) - 388 : Bâtiments publics	4 500,00	2804181 (040) : Biens mobiliers, matériel et	886,52
2132 (21) - 369 : Bâtiments privés	891,55		
2158 (21) - 387 : Autres install., matériel et	2 000,00		
	3 018,81		3 018,81

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investiss	2 132,29		
615231 (011) : Voiries	-3 018,81		
681 (042) : Dot.aux amort.&aux provisions-c	886,52		
	0,00		
Total Dépenses	3 018,81	Total Recettes	3 018,81

8) Cession à titre gracieux des livres sortis de l'inventaire de la Bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les ans différents ouvrages sont achetés afin de maintenir l'attractivité de la bibliothèque municipale. Certains ouvrages sont régulièrement sortis des rayons.

Il est nécessaire de sortir ces ouvrages de l'inventaire de la bibliothèque et afin de limiter l'encombrement des espaces il pourrait être envisagé de céder à titre gratuit ces ouvrages à une association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le principe de céder à une association à titre gratuit les ouvrages sortis de l'inventaire de la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

M. Maurice PERRIER Maire,	Mme Claudie GIBault 1 ^{ère} Adjointe au Maire,	M. Frédéric PINSONNEAU 2 ^{ème} Adjoint au Maire,
Mme Annie SALCEDO 3 ^{ème} Adjointe au Maire A donné pouvoir	M. Jacky GROUSSARD 4 ^{ème} Adjoint au Maire	Mme Linette GRELIER
M. Yohann GERAL	Mme Marielle PRIoux	Mme Barbara SANTAGIULIANA
Mme Céline BAZERQUE A donné pouvoir	M. Sébastien GROUSSARD A donné pouvoir	M. Patrick GUYOT A donné pouvoir
Mme Nathalie MUTEL	M. Daniel CHAMPIGNEULLE	Mme Rafaële MARTINEAU A donné pouvoir